## RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA SEPTIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources. CRACOVIE, 24 JUIN1960

## 5. La Septième Assemblée Générale

- note avec satisfaction le fait que les représentations faites par l'Union en 1952 ont contribué à résoudre d'une manière satisfaisante les problèmes concernant le Parc National de Daisetsusan et le Parc National de Chubu-sangaku;
- en conséquence, décide que l'Union attire l'attention des autorités compétentes du Japon sur la nécessité de pro- téger les landes de Ozo-ga-hara dans le Parc National Nikko, ainsi que la rivière Kumano et son affluent, la rivière Kitayama. Ces deux rivières constituent un site d'une beauté exceptionnelle reliant la chaîne de mon- tagnes à la côte dans le Parc National de Yoshino- Kumano et sont. l'une et l'autre. menacées par des pro- jets hydres-électriques.